

CABINET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DECISION N° 100 /2022/ MEPSTA/CAB/SG/DRH

portant nomination des membres de l'équipe technique d'élaboration de la feuille de route de l'enseignement-apprentissage des langues étrangères appliquées (LEA) dans l'enseignement primaire et secondaire général

**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE
TECHNIQUE ET DE L'ARTISANAT**

- Vu l'ordonnance n° 16 du 6 mai 1975 portant réforme de l'enseignement au Togo ;
- Vu la loi n° 2013-002 du 21 janvier 2013 portant statut général de la fonction publique togolaise ;
- Vu le décret n° 67-22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel ;
- Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;
- Vu le décret n° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;
- Vu le décret n° 2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le décret n° 2020-080/PR du 1^{er} octobre 2020 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;
- Vu l'arrêté n° 087/MEPSA/CAB/SG du 26 août 2010 portant organisation interne du ministère des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation ;
- Vu l'arrêté n° 404 portant création d'une équipe technique d'élaboration de la feuille de route de l'enseignement-apprentissage des langues étrangères appliquées (LEA) dans l'enseignement primaire et secondaire général ;

DECIDE :

